



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 31 janvier 2022

Intervention de **Amélie GERMAIN**

Délibération 8 : Règlement local de publicité métropolitain

Mesdames, Messieurs, (pour celles et ceux qui tiennent encore après 4h de conseil), cher.e.s collègues,

L'affichage publicitaire dans l'espace public, mais pas que, a un impact fort sur la société (et c'est bien son objectif), mais aussi le climat et la santé.

Dans cette intervention, j'avais prévu de rappeler les enjeux de la publicité pour chacune et chacun avec les injonctions à être, à posséder. La représentation des femmes, le rapport - subit - des enfants avec la publicité, sur le chemin de l'école par exemple...

Je voulais aussi revenir en détail sur la consommation des panneaux, en énergie et en terres rares qui n'ont pas de place dans notre monde, le greenwashing de marques de vêtements ou de voitures, la promotion d'entreprise qui opère de la casse sociale comme Uber, les effets des panneaux lumineux sur la faune nocturne et sur notre paysage.

Enfin, je voulais dénoncer le matraquage autour de la malbouffe quand on voit la progression de l'obésité en France. Il faut aussi, et c'est plus pernicieux, avoir connaissance du développement des maladies à cause de la lumière des panneaux.

Mais après 4h de conseil municipal je vous les épargne pour féliciter le groupe citoyen et écologiste de la métropole pour sa contribution à ce plan local de publicité métropolitain ambitieux.

Il nous paraît cependant encore trop permissif dans les zones 2 et 3. Nous avons aussi demandé une restriction plus grande pour les enseignes lumineuses la nuit, nous espérons que ce plan évoluera dans le bon sens lors d'une révision à venir.

Enfin, un objet ne semble pas abordé : celui des panneaux en bois produits par des agences immobilières type Blot ou Orpi... qui peuvent rester des années sans bouger pour indiquer la location ou la vente de bureaux comme c'est le cas, par exemple, près de la maison de la mutualité. Si cela n'est pas considéré comme de la publicité, comment la collectivité





Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

peut-elle y mettre fin ? Avec internet, il paraît assez facile de connaître et faire connaître les lieux de vacance de bureaux.

Pour finir, en commission, monsieur Bureau nous a rappelé que la réduction du nombre de mobilier urbain avec affichage publicitaire, aura pour conséquence une baisse de la redevance que verse la société Decaux à la Métropole. Il est certain que cet argent peut représenter une perte conséquente pour la collectivité mais nous pensons qu'il faut aussi voir les choses de façon plus globale. Comme je viens de le détailler, l'affichage publicitaire consomme de l'énergie mais a surtout un impact sur la santé. Il faudrait donc mettre dans la balance ce que coûte la lutte contre l'obésité et sa prise en charge par l'assurance maladie, ainsi que toutes les maladies causées par les sources lumineuses la nuit : les diabètes, les dépressions et les cancers notamment les cancers du sein pour les femmes.

On constate alors que la publicité a un coût sanitaire et social immense et nous coûte sans doute plus qu'elle nous "rapporte".

Pour résumer, bravo, ce règlement local de publicité est ambitieux mais tâchons d'aller plus loin encore et soyons cohérents. D'ailleurs, il nous a semblé voir les vœux de la Ville sur un très grand panneau lumineux - type led - dans la zone d'Atlantis. C'est aussi à cette éthique là qu'il faut veiller...

Je vous remercie.

